



26 - 00224

08 MAI 2026

**25<sup>ème</sup> SESSION DU CADRE DE CONCERTATION PERMANENTE  
CCP - MINESUP/ENSEIGNANTS-CHERCHEURS  
SESSION DU 30 AVRIL 2026**

**COMMUNIQUE FINAL**

Monsieur le Secrétaire Général, le Professeur Wilfred NYONGBET GABSA, a présidé au nom de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques, la 25<sup>ème</sup> session du Cadre de Concertation Permanente CCP-MINESUP/Enseignants-Chercheurs à partir de 09 heures dans la salle de Conférences 1036 du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Pour rappel, ce cadre de dialogue est consacré par décision n°18090575/MINESUP/SG/DPDSU du 21 juillet 2009 modifiant et complétant des dispositions de la décision n°0076/MINESUP/CAB/SG/CJ du 18 février 2000, portant création d'un Cadre de Concertation Permanente entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et les Représentants des Enseignants-Chercheurs des Universités d'Etat du Cameroun.

Y prenaient part, l'Inspecteur Général des Services, l'Inspecteur des Services N°1, le Chef de la Division de la Promotion du Dialogue et la Solidarité Universitaires, l'Expert, les Représentants des Enseignants-Chercheurs membres du Conseil d'Administration des Universités d'Etat (Bamenda, Dschang, Garoua, Ngaoundéré, Yaoundé I), Madame le Secrétaire Général du SYNES accompagnée de deux membres ( le coordonnateur SYNES de l'Université de Yaoundé I et le Secrétaire National à la Communication du BEN SYNES), ainsi que les responsables du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire Général, représentant personnel du Ministre d'Etat, a exhorté les participants à mettre à profit ce cadre de concertation pour formuler des solutions concrètes et réalistes. L'objectif est d'assurer une gestion participative et efficiente du système d'enseignement supérieur tout en traçant des perspectives d'avenir.

A l'issue des travaux présentés par le Coordonnateur Technique (DPDSU), l'expert et des échanges fructueux, les recommandations suivantes ont été formulées :

**Recommandation n°001/CCP/30/04/2026 :**

Le Cadre de Concertation Permanente (CCP) MINESUP/Enseignants-Chercheurs, relativement à l'apurement de la dette académique, note avec satisfaction :

1. **L'effectivité de l'apurement** : le démarrage effectif des paiements de la dette académique (période 2000-2021), conformément aux communiqués du MINETAT/MINESUP en date du 03 octobre 2025 et du 17 février 2026.
2. **La consolidation des dossiers** : le traitement complet des dossiers des ayants droit reçus. Pour la première vague, 107 dossiers ont été transmis aux services compétents du Ministère des Finances le 22 avril 2026.

Le CCP recommande au DPDSU, Coordonnateur Technique du Comité :

- **L'optimisation du suivi** : de mettre en place un processus efficace pour le traitement diligent des requêtes liées à la dette académique.
- **La continuité administrative** : de poursuivre le suivi rigoureux des dossiers auprès des services du Ministère des Finances.
- **La précision des modalités** : de porter à la connaissance des bénéficiaires que les paiements s'effectuent exclusivement selon le calendrier et les procédures propres au Ministère des Finances.

**Recommandation n°002/CCP/30/04/2026 :**

Le Cadre de Concertation Permanente (CCP) MINESUP/Enseignants-Chercheurs recommande à tous les Vice-Chancellors et Recteurs des Universités d'Etat, l'implémentation de la résolution n°10 de la Commission de Coordination Universitaire (CCU), session du 17 novembre 2022 :

**« La commission de coordination universitaire (CCU) prescrit la mise en œuvre de la décision autorisant la tenue du Cadre de Concertation Permanente (CCP) dans les Universités d'Etat. »**

Ainsi que les résolutions n°001 de la 22<sup>ème</sup> session (28 décembre 2022) et de la 23<sup>ème</sup> session du CCP du 28 décembre 2023:

**« Le Cadre de Concertation Permanente (CCP) prescrit aux Vice-Chancellors et Recteurs, la tenue de cette instance de dialogue dans les Universités d'Etat, à compter de l'exercice budgétaire 2023 conformément à l'article 10 du chapitre 4 alinéa 1 et 2 de la décision n° 18090575/MINESUP/SG/DPDSU du 21 juillet 2009 ».**

**Recommandation n°003/CCP/30/04/2026 :**

Le CCP adopte la constitution des CCP locaux ainsi qu'il suit :

- 1- Le Vice-Chancellor ou le Recteur ;
- 2- Le Chef de Division de la Promotion du Dialogue et la Solidarité Universitaires ;
- 3- Le Chef de Cellule de Suivi Dialogue Social ;

- 4- Un (01) responsable des services centraux désigné par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur ;
- 5- Le Vice-Recteur chargé du Contrôle Interne et de l'Evaluation (VR-CIE) ;
- 6- Tous les Chefs d'établissements ;
- 7- Un (01) représentant des Enseignants syndiqués de l'Institution Universitaire par syndicat ;
- 8- Un (01) représentant élu des Professeurs Titulaires par établissement ;
- 9- Un (01) représentant élu des Maitres de Conférences par établissement ;
- 10-Un (01) représentant élu des Chargés de Cours par établissement ;
- 11-Un (01) représentant élu des Assistants par établissement ;
- 12-Un (01) représentant des Enseignants syndiqués par établissement ;
- 13-Toute personne ressource désignée par le Recteur, dont l'expertise est susceptible de contribuer à l'enrichissement des travaux.

#### **Recommandation n°004/CCP/30/04/2026 :**

Le Cadre de Concertation permanente (CCP) MINESUP/Enseignants-Chercheurs suggère aux Vice-Chancellors et Recteurs la programmation du CCP local au premier semestre, soit la période allant du mois d'octobre au mois de mars de l'année académique en cours, de manière à éviter toute concomitance avec la session ordinaire.

#### **Recommandation n°005/CCP/30/04/2026 :**

Le Cadre de Concertation Permanente (CCP) MINESUP/Enseignants-Chercheurs, relativement à l'état de mise en œuvre de la convention entre le MINESUP et AXA Cameroun, déplore la suspension des prestations par l'assureur et relève les points suivants :

**1. La diligence du suivi étatique.** Le MINESUP a multiplié les concertations et ateliers avec AXA Cameroun afin d'exiger un état analytique exhaustif de la dette, ventilé par Université et par Établissement, pour la période allant de 2021 à 2025.

**2. La consolidation des créances.** Suite à la saisine des Chefs d'Institutions Universitaires par le Ministre d'État le 21 avril 2026, l'état réel des dettes doit être stabilisé, sur la base de rapprochements d'écritures avec les états financiers d'AXA, au plus tard le 11 mai 2026.

Face à cette situation, le CCP recommande au DPDSU, Point Focal Central auprès d'AXA Cameroun :

- **L'optimisation du contrôle de terrain.** L'organisation de missions conjointes MINESUP/AXA Cameroun dans l'ensemble des Universités d'État. Ces descentes visent la tenue de séances de travail techniques avec la chaîne financière (DAAF, Contrôleurs Financiers Spécialisés, Agents Comptables), devant impérativement aboutir à des procès-verbaux de confrontation.
- **La levée progressive des suspensions.** La reprise des prestations d'assurance devra s'opérer au cas par cas, l'exploitation des procès-verbaux

de terrain conditionnant le rétablissement de la couverture en fonction du niveau d'apurement de la dette propre à chaque université.

**Recommandation n°006/CCP/30/04/2026 :**

Le Cadre de Concertation Permanente (CCP) MINESUP/Enseignants-Chercheurs, relativement à la mise en œuvre de la convention avec la Camair-Co, note avec satisfaction la transmission effective, par le Ministre d'État au Directeur Général de la Camair-Co le 21 avril 2026, de la liste exhaustive des enseignants des Universités d'État.

Face à cette avancée, le CCP suggère aux Vice-Chancellors et Recteurs :

- **L'optimisation de la communication.** D'assurer une large diffusion de ladite liste et des termes de la convention au sein de leurs institutions respectives.
- **L'appropriation des avantages.** De veiller à ce que les enseignants-chercheurs bénéficient pleinement des facilités et avantages tarifaires prévus par ce partenariat.

Au terme des travaux, Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur, a félicité les Représentants des Enseignants-Chercheurs dans les Conseils d'Administration des Universités d'Etat et les Représentants des Organisations Syndicales qui œuvrent au quotidien pour un déroulement harmonieux des activités académiques, mais également pour maintenir la paix et la sérénité dans les différents campus.

Les travaux du CCP-MINESUP/Enseignants-Chercheurs se sont achevés par la déférente gratitude à **S.E Paul BIYA**, Président de la République, Chef de l'Etat, pour Sa Très Haute et constante sollicitude toujours manifeste à l'ensemble de la Communauté Universitaire.

Fait à Yaoundé, le 30 avril 2026

**Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur,  
Chancelier des Ordres Académiques**



*Jacques Fame Ndongo*